



Réduction du temps de travail

Par poupette

Bonjour,
j'ai un cdi avec des heures prédéfini , mon employeur réduit mes heures de travail ,est ce qu'il a le droit de baisser mon salaire ?
En sachant que je n'ai pas signé d'avenant de contrat .

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Quel est le motif de cette réduction d'heures ?

Avez-vous été placé en activité partielle ?

Par poupette

Bonsoir,
oui j'ai un contrat à temps partiel de 32 heures par mois depuis mon entré dans l'entreprise il y a 10 ans .

Merci